



**Concours externe du Capes et Cafep-Capes**  
**Section langues vivantes étrangères : espagnol**

**Notes de commentaires**  
**(Épreuves d'admissibilité et d'admission)**

*À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, publié au journal officiel du 27 avril 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

## **NOTE DE COMMENTAIRE DES NOUVELLES EPREUVES**

### **CAPES/CAFEP 2014**

#### **Note pour la composition, ECRIT 1 :**

A partir des documents proposés, le candidat organisera une réflexion dans le cadre de la notion ou thématique du programme de collège ou de lycée qui aura été précisée sur le sujet. Il lui reviendra d'abord de dégager la signification du dossier, puis de poser une problématique qu'il développera en s'appuyant sur les éléments des différents documents permettant de l'étayer ainsi que sur un savoir disciplinaire solidement assimilé. Le jury attendra une réflexion construite, organisée, qui permettra de dégager les grandes lignes de la problématique retenue, de confronter les différents regards portés sur elle, et qui prendra en compte les documents de manière pertinente. Les qualités ainsi manifestées par le candidat seront celles que le lauréat au concours devra mettre en œuvre dans la préparation de son enseignement, en phase d'élaboration d'une séquence pédagogique.

Chaque dossier proposé comportera au moins un document extrait de la liste d'ouvrages reliés au programme. Les autres documents, textes ou images, seront représentatifs de la culture hispanique indispensable à l'enseignement de la langue.

Chaque année, le programme sera composé de deux notions tirées des programmes des lycées et collèges et de deux thématiques de celui de l'enseignement de littérature en langue étrangère. Il sera accompagné d'une liste de quatre ouvrages recommandés, suffisamment riches et divers pour pouvoir servir d'appui à tout dossier, quelle que soit la notion ou la thématique retenue. Chaque année, une notion, une thématique et deux ouvrages seront remplacés.

#### **Note pour la traduction, ECRIT 2 :**

L'épreuve de traduction comportera un thème ou une version au choix du jury. Une ou deux séquences extraites du texte proposé à la traduction feront l'objet de questions d'ordre grammatical et/ou lexical. Le candidat devra procéder à l'analyse de ces séquences, justifier son choix de traduction et montrer au jury sa capacité à expliciter les différences de fonctionnement des deux langues.

Le jury choisira de retenir des points dont la connaissance est jugée fondamentale pour l'enseignement de l'espagnol et attendra du candidat une expression claire et une présentation organisée de ses connaissances.

#### **Note pour la mise en situation professionnelle, ORAL 1 :**

L'épreuve de mise en situation professionnelle s'appuiera sur un dossier (composé de textes, de documents visuels et/ou sonores appartenant au patrimoine culturel du monde hispanophone) qui se rapportera à l'une des notions culturelles des programmes de lycées et

collèges et pourra renvoyer à toute époque et à toute aire géographique, le candidat devant faire preuve de sa culture générale rapportée au monde hispanophone.

Dans la première partie de l'épreuve, le candidat devra, en espagnol, présenter le dossier, mettre en relation les documents qui le constituent et approfondir l'analyse de l'un d'eux. Puis, guidé par cette analyse, il proposera lors d'une deuxième partie de l'épreuve en français, une exploitation didactique et pédagogique de l'ensemble.

Le candidat devra justifier ses choix en fonction des programmes officiels, et notamment en fonction des objectifs culturels, linguistiques et méthodologiques ainsi que des activités langagières que ces documents pourront permettre d'illustrer, d'atteindre ou de mettre en œuvre. Il devra là faire preuve de sa capacité à envisager une séquence adaptée à un public d'élèves de lycée ou de collège.

Les deux parties de l'épreuve seront évaluées à parts égales.

### **Note pour l'entretien, ORAL 2 :**

La première partie consistera en une épreuve de compréhension orale où le candidat devra faire la preuve de sa compréhension littérale de l'extrait d'une bande sonore ou audiovisuelle traitant des grandes problématiques du monde hispanique actuel (tiré de programmes radiophoniques ou télévisuels, de films documentaires ou d'œuvres cinématographiques récentes et donné aux candidats sans script), en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège. Il devra également démontrer sa compréhension fine du document en s'appuyant sur des éléments de contexte, d'ordre culturel ou civilisationnels, relatifs au monde hispanique contemporain. Le cas échéant, il pourra avoir à analyser les procédés mis en œuvre dans l'extrait. La présentation du document n'excèdera pas 15 minutes et sera suivi d'un entretien en espagnol de 15 minutes destiné à préciser, compléter ou discuter la présentation du candidat.

La deuxième partie s'appuiera sur un dossier en lien avec la même notion du programme composé de :

- Deux ou trois productions authentiques d'élèves (écrites et/ou orales)
- Des indications sur la situation d'enseignement parmi lesquelles et au choix du jury : type d'établissement, effectif de la classe, répartition socio-économique, filles/garçons, période de l'année, etc.
- des éléments de la séquence pédagogique parmi lesquels et au choix du jury : textes ou documents d'appui, progression des activités langagières proposées, grilles d'évaluation, consignes de l'évaluation, etc.
- des références au cadre institutionnel parmi lesquelles et au choix du jury : extraits des programmes, du CECRL, du Socle de connaissances et de compétences, de la Loi pour la refondation de l'école, du règlement intérieur ou du projet pédagogique de l'établissement, etc.

Il s'agira pour le candidat d'évaluer les productions d'élèves fournies (afin de proposer un diagnostic et non une notation), de repérer en s'appuyant sur l'ensemble des documents complémentaires :

- l'adéquation des productions avec le contexte institutionnel et la situation d'enseignement,
- les acquis des élèves d'un point de vue culturel, linguistique et pragmatique,

- l'hétérogénéité des productions, les lacunes manifestes le cas échéant, et les besoins d'apprentissages complémentaires,

et de proposer le cas échéant :

- des modalités de travail adaptées à la diversité du public révélée par les différentes productions et permettant la consolidation des compétences à l'intérieur et à l'extérieur de la classe (recours à l'assistant de langue, accompagnement personnalisé, e-twinning, le voyage ou l'échange scolaire ...)
- une articulation possible avec un enseignement transdisciplinaire (lettres, arts plastiques, H-G, autres LV, SES...)
- un recours éventuel à des moyens institutionnels à sa disposition : conseil de classe, projet d'établissement, professeur principal, notation, bulletin, rencontre avec les parents...

L'analyse des productions d'élèves ainsi menée par le candidat sera suivie d'un entretien avec le jury destiné à la préciser, la compléter ou la discuter. Il ne sera demandé aucun commentaire sur les documents complémentaires qui auront pour seule fonction d'éclairer le contexte d'enseignement.